

# Délibération n° 2018-01-38

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 01 mars 2018

**Objet**

Approbation du Plan  
Local d'Urbanisme  
(PLU) de Chidrac

**Rapporteur**

COSTON David

**Date de convocation**

22 février 2018

**Date d'affichage du  
compte-rendu**

8 mars 2018

**Nombre de  
conseillers**

En exercice : 126  
Présents : 95  
Votants : 103  
Pour : 103  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> mars à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERLOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	GAUTHIER Isabelle
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)		LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAERTEN Christian	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves	PETELH Sandra	PIERZCHALA Freddie
	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
RODDIER Gilles		ROUSSEL Chantal
		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	LOOS Thierry (S)	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : BARRÉ Annick à JAMON Marc ; BRONNER Ulrick à PEITHEIL Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; DESVIGNES Jean à GREGORIS Cécile ; HERCEGFI Serge à TINET Georges ; LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel ; ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JOLIVET Sylvie ; VIALLET Richard.

Absents (23) : ASTIER Raymond ; BARBET Laurent ; BARDY André ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHALLET Vincent ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGOIRE Nathalie ; KAROUTZOS Christian ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MOREL Jacques ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Emilie THEVENET.

**VU** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-11 à L. 153-26 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal de Chidrac en date du 24 octobre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) ;

**VU** le débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme (PLU) lors du Conseil municipal de Chidrac du 4 mars 2016 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal de Chidrac en date du 28 octobre 2016 relative à la prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires du PLU entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal de Chidrac en date du 16 décembre 2016 approuvant le bilan de concertation et arrêtant le projet de PLU ;

**VU** la caducité du Plan d'occupation des sols (POS) en date du 27 mars 2017 en application de l'article L. 174-3 du code de l'urbanisme ;

**VU** la délibération du Conseil municipal de Chidrac en date du 15 juin 2017 autorisant l'Agglo Pays d'Issoire à reprendre la procédure d'élaboration du PLU en cours ;

**VU** les avis des personnes publiques associées ci-annexés ;

**VU** l'avis tacite de l'Autorité environnementale ;

**VU** l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 08 novembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que le projet est prêt à être approuvé ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier d'arrêt du PLU de Chidrac comprend un rapport de présentation (incluant l'état initial de l'environnement et l'analyse des incidences du PLU sur l'environnement), un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), un règlement, un plan de zonage, la liste des emplacements réservés, les orientations d'aménagement et de programmation, et des annexes ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier relatif à l'élaboration du PLU de Chidrac est tenu à la disposition du public à l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie, aux heures et jours d'ouverture au public, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que la délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

**CONSIDÉRANT** que le PLU deviendra exécutoire après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État, sous réserve de l'accomplissement de mesures de publicité visées ci-dessus ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver le Plan local d'urbanisme (PLU) de Chidrac.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 09/03/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/03/2018



Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180309-2018\_01\_38\_1-DE